

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le 09 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Rochefort en Valdaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christel FALCONE, maire.

Date de la convocation : 02.04.2021.

Présents : Mme FALCONE Christel, M. PARRAT Yves, M. COULON Pascal, Mme CATINOT Virginie, Mme LAMBERT Gislaine, M. MARCHANDOT Damien, M. TACUSSEL Jean-Pierre, Mme PAGNY Véronique.

Absents excusés : M. WHITTINGTON Graham (pouvoir à Yves PARRAT), M. MARCHANDOT Damien (pouvoir à Christel FALCONE), M. MONTOYA Stéphane (pouvoir à Yves PARRAT)

Absent(s) : M. GUILHEN Patrick

Secrétaire de séance : M. PARRAT Yves.

Nombre de conseillers : en exercice : 11 votants : 10
présents : 7 - pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

DCM 2021_4_12

Objet : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM 2021_4_13

Objet : Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Madame FALCONE Christel, Maire.

Sous la présidence de Monsieur Yves PARRAT, premier adjoint, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2020 qui s'établissent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2019		189 868.69	97 860.52		97 860.52	189 868.69
Opérations de l'exercice 2020	179 438.42	237 478.65	69 586.04	166 893.91	249 024.46	404 372.56

Résultats de l'exercice 2020		58 040.23		97 307.87		155 348.10
Résultats de clôture 2020		247 908.92	552.65			247 356.27
RAR de l'exercice 2020			54430			192 926.27

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2019		30 716.19		30 292.16		61 008.35
Opérations de l'exercice 2020	28 599.47	36 423.77	29 731.94	30 703.90	58 331.41	94755.18
Résultats de l'exercice 2020		7 824.30		971.96		8796.26
Résultats de clôture 2020		38 540.49		31 264.12		69 804.61
RAR de l'exercice 2020			2640	7606		4966

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, les comptes administratifs des budgets communaux 2020 tels que résumés ci-dessus.

DCM 2021_4_14

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné les comptes administratifs de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître les résultats suivants :

RESULTATS	CA Commune 2020	CA Eau 2020
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020	247 908,92	38 540.49
Déficit d'Investissement cumulé au 31/12/2020	552,65	
Excédent d'Investissement cumulé au 31/12/2020		31 264.12
Restes à réaliser dépenses d'investissement	54 430,00	2 640.00
Restes à réaliser recettes d'investissement		7 606.00

- décide, à l'unanimité des présents :

- d'affecter les résultats d'exploitation comme suit dans le tableau :

AFFECTATIONS	BP Commune 2021	BP Eau 2021
Report en Investissement D 001	552,65	
Report en Investissement R 001		31 264.12
Besoin de financement	54 982,65	-
Affectation en réserves R 1068	54 982,65	-
Report en exploitation R 002	192 926,27	38 540.49

- de charger Madame le Maire d'effectuer toutes opérations comptables afférentes à ces décisions.

DCM 2021_4_15

Objet : Vote des taux des deux taxes directes locales pour 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de fixer les taux des deux taxes directes locales pour 2021 soit taxes foncières bâties et non bâties et rappelle les taux 2020 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 11,53 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 62,40 %

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 sera égal à la somme du taux communal de la TFNB qui est de 11.53% et du taux du département de la Drôme de la TFPB 2020 de 15.51%; soit pour Rochefort en Valdaïne : 27.04%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux 2020 et de fixer comme suit les taux des deux taxes directes locales pour **2021** :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 27.04 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 62,40 %

DCM 2021_4_16

Objet : Vote des Budgets 2021

Vu les propositions de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- approuve ses propositions,
- vote les budgets 2021 tels que résumés ci-dessous au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement et d'Investissement :

1 – Budget COMMUNE

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 451 751 euros
- Recettes 451 751 euros

INVESTISSEMENT :

- Dépenses 582 899 euros
- Recettes 582 899 euros

2 – Budget SERVICE DE L'EAU

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 73 280 euros
- Recettes 73 280 euros

INVESTISSEMENT :

- Dépenses 54 748 euros
- Recettes 54 748 euros

